

Présents :

Pierre Guillaume
 Bruno Bodin
 Jean-Pierre Marquis
 Richard Bellion
 Charles Boury
 Dominique Ferriere
 Pascal Villemonteix
 Pierre Guilbot

Ensemble des devis pour les 2 projets (toutes les sommes sont en TTC)

		Rallonge Bâtiment	Bâtiment neuf
AUGER	Installation photo	56 350,33	56 530,33
	Raccordement	18 000,00	7 200,00
	Production moyenne annuelle : tarif 11 cts	10 639,00	11 183,00
BOISSINOT	Installation photo	71 160,00	68 881,92
	Raccordement	15 000,00	15 000,00
	Production moyenne annuelle : tarif 11 cts	10 319,00	10 757,00
COUTANT (Béton)	Réalisation des dés bétons	10 770,60	32 989,80
	Option béton intérieur	19 251,60	30 906,00
DUGUE (bâtiment)		62 164,08 compris renforcement charpente existante	97 154,72
STEEL GO (bâtiment)			119 149,20
PELLETIER	Décapage profilage empierrement	4 107,96	17673,66 compris enrobé extérieur
	Option enrobé intérieur	6 075,00	10 512,00

Analyse avec calcul des soldes sur 20 ans (toutes les sommes sont en TTC)

Total en prenant AUGER <u>sans raccordement</u>	Total option béton intérieur Total option enrobé intérieur Production 20 ans Solde avec béton Solde avec enrobé	152 644,57 139 467,97 212 780 60 135,43 73 312,03	235 074,51 214 680,51 223 660 -11 414,51 8 979,49
Total en prenant BOISSINOT <u>sans raccordement</u>	Total option béton intérieur Total option enrobé intérieur Production 20 ans Solde avec béton Solde avec enrobé	167 454,24 154 277,64 206 380 38 925,76 52 102,36	247 606,10 227 212,10 215 140 -32 466,10 -12 072,10

Reste à prévoir sur ces soldes :

- (') - le raccordement (7 200 - 18 000)
- (') - dés béton déplacement manche à air
- (') - permis de construire, frais de financement...

Les discussions ont porté sur :

La viabilité du projet et les arguments pouvant être soulevés par les instances de l'agglo2B contre celui-ci, qui selon Bruno doivent être anticipées.

Charles souligne qu'en l'état actuel des devis, la solution de prolongation du bâtiment existant, avec sol en enrobé, donne un solde positif à 20 ans. La viabilité du projet semble acquise.

Les arguments à faire valoir auprès de l'agglomération sont :

Promotion de la surface avec l'agglo

Pas de masse salariale induite par l'investissement

Investissement a priori autofinancé aux coûts actuels de rachat de l'électricité, sans nécessité de subvention.

Participation au « verdissement » de l'immobilier de l'agglo

Arguments de la pérennité et de la promotion de la surface, avec arrivée des nouveaux locataires éventuels, promotion du tourisme aéronautique etc.

Utilité de service public de l'aéro-club pour la formation initiale des jeunes pilotes débouchant sur des carrières aéronautiques.

Solidité du club, de plus membre RSA, garantissant une bonne visibilité à moyen terme sur la pérennité de l'activité.

Les questions en suspens sont bien sûr :

Statut d'une construction sur autrui, en l'occurrence un terrain de l'agglomération

Statut de la structure qui construit : société d'économie mixte, AEROCLUB en tant que tel, SEM ?

Possibilité de participation à l'investissement par les membres du club ?

Obtention d'une garantie bancaire par l'agglomération ?

Il est convenu avec Bruno d'une rencontre avec le responsable technique de l'agglo2B : il se charge de le contacter pour ce faire.

Mauvaise nouvelle : actualisation des prix et baisse à 0,0912

Nouvelle présentation par Charles avec nouvelles données et devis

Equilibrage possible sur 20 ans

Argument de vente à l'agglo

Montage du dossier à communiquer à l'agglo/pierre

Argument de la nécessité d'aggrandir avec apport de l'agglo ultérieur

Marge de progression des loyers